

COMMUNE DE WIWERSHEIM

Séance du 8 avril 2021 à 20 H 00 à la mairie

Sous la Présidence de Roland MICHEL, maire

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 14

Absent : 1

Membres présents : MICHEL Roland, KUHN Josiane, ANDRE Christophe, GRESS Cathy, BECK Muriel, BROCARD Véronique, GROSSI Martine, BECMEUR François, SCHWEITZER Eric, KOERIN Antoine, CHRIST Philippe, DEPRESLES Arnaud, LETSCH Jonathan et ROHFRITSCH Gérard

Membre absent excusé : KOELL-WURM Anne

Le PV de la séance du 18 février 2021 est adopté à l'unanimité.

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal approuve, à 13 voix POUR - le maire n'ayant pas pris part au vote - le compte administratif 2020 de la **Commune** comme suit :

FONCTIONNEMENT		
Dépenses :	- 548 205,30	
Recettes :	+ 743 921,14	
Résultat de l'exercice en fonctionnement : Excédent	+195 715,84 €	
INVESTISSEMENT		
Dépenses :		- 934 530,97
Recettes :		+ 1 196 344,67
Résultat de l'exercice en Investissement : Excédent		+ 261 813,70 €

RESULTAT excédentaire de l' EXERCICE 2020

+ 457 529,54 €

2) COMPTE DE GESTION 2020 DU TRESORIER

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance du compte de gestion 2020 de la commune, dressé par le Trésorier, et après avoir approuvé le compte administratif pour le même exercice,

CONSTATE la concordance du Compte de Gestion du Trésorier avec le compte administratif 2020 de la commune, et l'approuve, à l'unanimité

3) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 DE LA COMMUNE DE WIWERSHEIM

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte administratif de la commune qui fait apparaître :

Reports pour rappel :

Excédent reporté de la section investissement de l'année antérieure : + 59 582,67 €
Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure 0,00 €

Soldes d'exécution 2020 :

Un solde d'exécution (excédent – 001) de la section d'investissement de : + 261 813,70 €
Un solde d'exécution (excédent – 002) de la section de fonctionnement de : + 195 715,84 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser, en dépenses d'investissement pour un montant de 507 999,00 €
en recettes d'investissement pour un montant de 430 200,00 €

Le besoin de financement de la section d'investissement est de : 0,00 €

le conseil municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de 195 715,84 € comme suit : **RECETTES : Compte 002**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 195 715,84 €

4) FIXATION DES TAUX DES TAXES FONCIERES POUR L'ANNEE 2021

Par délibération du 18/06/2020, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH taxe d'habitation : 15,68 %
TFPB taxe foncière propriété bâtie : 12,99 %
TFPNB taxe foncière propriété non bâtie : 47,82 %

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 26,16 % (soit le taux communal de 2020 : 12,99 % + le taux départemental de 2020 : 13,17 %)

Il est proposé suite à ces informations de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (12,99 % + 13,17 % = 26,16 %),

- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021

et donc de les porter à : TFPB : 26,16 %
TFPNB : 47,82 %

5) BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2021 comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	Section d'INVESTISSEMENT
Dépenses : 772 615,84 €	Dépenses : 1 600 596,37 €
Recettes : 772 615,84 €	Recettes : 1 600 596,37 €

6) MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA POSE DES RESEAUX DANS LA RUE DE L'AVOINE ET LA RUE DE L'ETANG

M le maire rappelle aux conseillers que la rue de l'Avoine n'est que partiellement équipée des réseaux et qu'il serait nécessaire de prévoir un bouclage avec la rue des Vignes en passant par la rue de l'Etang pour certains réseaux. (Une partie de la rue de l'Etang est désormais constructible).

Les travaux de réseaux et voiries ont été estimés à 80 000 euros HT

Pour le suivi de ce chantier, il est nécessaire de faire appel à un Maître d'œuvre qui sera en contact avec tous les concessionnaires et coordonnera les travaux.

Après délibération, le conseil municipal, décide d'attribuer cette mission de maîtrise d'œuvre à SFI Francis Schwartz pour un montant de 8 000 euros HT, ce qui représente une mission de maîtrise d'œuvre à 10 %.

7) CONSTRUCTION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS LOT 01 TERRASSEMENT VRD – AMENAGEMENTS EXTERIEURS AVENANTS N° 1 ET N°2 AVEC L'ENTREPRISE LINGENHELD

M le maire informe les membres du conseil, qu'il y a lieu de conclure 2 avenants au marché de construction de la maison des associations avec l'entreprise LINGENHELD de Dabo pour le lot n° 01 « terrassement VRD – aménagements extérieurs »

L'avenant n° 1 a pour objet la plateforme pour l'implantation du bâtiment. La réalisation de ces travaux est estimée à 6 277,50 € HT

Ces travaux étaient prévus dans le lot n°03 « gros-œuvre » : entreprise MG Construction.

Le lot 03 « gros œuvre » sera réduit du même montant.

L'avenant n° 2 a pour objet de réaliser des travaux d'enrobés supplémentaires. La plus-value s'élève à 5 857,55 € HT.

Le montant initial du lot 01 était de 61 457,65 € HT. L'avenant n°1 + l'avenant n° 2 font porter le marché à 73 592.70 € HT.

La commission d'appel d'offres (CAO) réunie en date du 6 mars 2021 à 9 heures, après examen des éléments justificatifs présentés, a donné un avis favorable quant aux avenants à passer avec l'entreprise LINGENHELD.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter les avenants n° 1 et n°2 du lot 01 « terrassement VRD – aménagements extérieurs » au marché de travaux de construction de la maison des associations avec l'entreprise LINGENHELD pour un montant total de : 12 135,05 € HT.
- d'autoriser M le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

8) CONSTRUCTION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS LOT 11 SOLS RESINE AVENANT N°1 AVEC L'ENTREPRISE HOLTZMANN ET HITTIER

M le maire informe les membres du conseil, qu'il y a lieu de conclure 1 avenant au marché de construction de la maison des associations avec l'entreprise HOLTZMANN ET HITTIER pour le lot n° 11 « sols - résines »

L'avenant n° 1 a pour objet le rajout de la surface de stockage de 19,01 m² qui était prévue en peinture et la surface de l'entrée qui avait été omise. La réalisation de ces travaux est estimée à 2 327,40 € HT

Le montant initial du lot 11 était de 8 850,82 € HT.

L'avenant n°1 fait porter le marché à 11 178,22 € HT.

La commission d'appel d'offres (CAO) réunie en date du 6 mars 2021 à 9 heures, après examen des éléments justificatifs présentés, a donné un avis favorable quant à l'avenant à passer avec l'entreprise HOLTZMANN ET HITTIER.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant n°1 « sols - résine» au marché de travaux de construction de la maison des associations avec l'entreprise HOLTZMANN ET HITTIER pour un montant de : 2 327,40 € HT.
- d'autoriser M le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

9) PLUS-VALUES – CUISINE ET BAR – MAISON DES ASSOCIATIONS

M le maire annonce aux conseillers, que des modifications et compléments d'équipements sont nécessaires pour la cuisine et le bar de la maison des associations.

Pour le bar, le haut du bar en inox, préalablement intégré dans le lot « sanitaire », sera réalisé par le cuisiniste. De plus, un bac supplémentaire a été rajouté. Ces équipements se montent à 3 093,00 € HT. Se montant sera déduit du lot « sanitaire ».

Pour la cuisine, il y a lieu de rajouter 2 adoucisseurs d'eau qui avaient été oubliés dans le devis de la cuisine. Le montant est de : 2 369,29 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter ces plus-values pour la cuisine et le bar pour un montant de 5 462,89 €
- d'autoriser M le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures